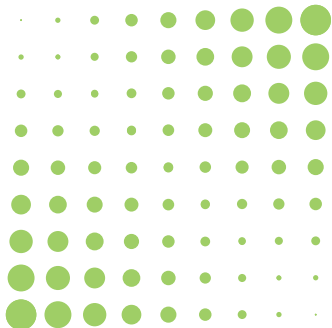




RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

OFFICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE
ET DE LA NATURE
DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE (DT)

Mai 2025



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



SOMMAIRE

ÉDITO	4
--------------------	----------

PROJETS PHARES ET TRANSVERSAUX	7
---	----------

Vision territoriale transfrontalière du Grand Genève 2050 : un cadre pour la transition écologique et sociale	8
---	---

Vers une stratégie en matière d'irrigation	9
--	---

La Stratégie Biodiversité et ses plans d'actions : bilan de mi-parcours et perspectives.....	10
---	----

Loi sur les investissements en matière d'infrastructures agricoles durables.....	11
---	----

La Conception Cantonale du Paysage à Genève : une vision d'avenir pour un territoire durable	12
---	----

La Stratégie d'arborisation et sa loi d'investissement pour un engagement durable pour Genève	14
---	----

Création de la direction des arbres et de la renaturation urbaine (DARU)	15
---	----

Succès de la réintroduction de la cistude d'Europe dans la réserve naturelle des teppes.....	15
---	----

Projet Résulterre.....	16
------------------------	----

ACTUALITÉS	19
-------------------------	-----------

« A la découverte du Léman » : une immersion éducative au cœur du lac.....	20
---	----

Plan phytosanitaire cantonal : accent mis sur les formations en 2024.....	21
--	----

Construction de la ferme agro urbaine de Bernex.....	21
---	----

Le règlement sur la promotion de l'agriculture a été modifié avec des nouvelles mesures de soutien.....	22
---	----



Investir pour réduire le risque de pollution des eaux.....	23	Quatre gardes obtiennent leur brevet fédéral de garde-faune	32
Face à l'invasion du moustique tigre, des mesures de prévention renforcées	23	Prévention et dégâts de la faune sauvage dans les cultures.....	33
Mobilisation contre le frelon asiatique : un enjeu pour l'apiculture genevoise.....	23	Infractions à la pêche : une hausse qui interroge	33
Première année de mise en œuvre du nouveau plan d'entretien de la Haute-Seymaz	24	MOMENTS FORTS.....	35
Auxiliaires Genève (AUXI-GEN) : une collaboration pour évaluer la biodiversité fonctionnelle en grandes cultures.....	25	20 ans de la marque de garantie GRTA.....	36
Vallon de l'Aire : une image directrice pour concilier campagne et société.....	25	Changement de présidence à la commission technique de la marque GRTA	37
Un épisode pluvieux exceptionnel	26	Une année exceptionnelle : deux espèces ont niché pour la première fois à Genève.....	37
Gel de printemps 2024.....	27	Une collaboration réussie pour l'écopont de Viry.....	37
Flavescence dorée.....	27	Esprit de Genève 20 ^{ème} anniversaire	38
Une passerelle en bois au cœur de Mont-Riant.....	28	Révision du règlement sur la vigne et les vins de Genève – plus de souplesse pour les cépages AOC.....	39
Sécurisation des chemins et gestion des arbres en forêt.....	28	Le Domaine de la République et canton de Genève a célébré en 2024 son 50 ^{ème} millésime, marquant ainsi un demi-siècle d'innovations au service de la viticulture genevoise	39
La renaturation du Foron et l'aménagement d'une placette publique	29	Tyria, un soutien précieux pour la faune blessée	40
Réorganisation de l'OCAN : mise en place d'un nouveau secteur	29	Un outil au service de la planification de l'infrastructure écologique.....	40
Réception définitive des plantations dans l'espace rural de Meinier	30	Participation de l'OCAN à la Fête du Paysage et des Jardins 2024.....	41
Ateliers participatifs pour la refonte du RCVA.....	30	Réalisation de la base de données d'ouvrages	41
Plantation d'une haie vive avec les élèves du CEC André-Chavanne.....	31	Analyse des représentations de la nuit.....	41
Inauguration de la maison du parc des Franchises et ouverture du chantier	32		



ÉDITO

DES PROJETS

RICHES ET

VARIÉS



Chère lectrice, cher lecteur,

2024 célèbre les 20 ans de la marque Genève Région - Terre Avenir (GRTA), qui a elle seule rappelle que les produits locaux sont de qualité, de proximité, traçables et équitables. Cette marque s'est imposée dans l'esprit de la population, mais reste malgré tout fragile. Les filières de proximité développées par l'ensemble des acteurs peuvent être mises à mal si l'un de ceux-ci est en difficulté ou change drastiquement de politique commerciale. Pourtant, cette marque symbolise l'économie circulaire qui fait pleinement partie de la transition écologique souhaitée par la population et les pouvoirs publics et doit ainsi être promue, contre vents et marées. Le nouveau contrat de prestations de l'OPAGE permettra de s'y atteler avec conviction.

L'automne a été marqué par deux autres célébrations : les 20 ans de l'Esprit de Genève, valorisé par plusieurs acteurs de la filière viticole et les 50 ans du Vignoble de l'Etat. Ils rappellent à quel point les vigneronnes et les vignerons ont depuis plus de 20 ans pris le tournant en proposant une diversité et une qualité élevées toujours plus appréciées à Genève et au-delà. Cela n'efface malheureusement pas l'année difficile qui a frappé, par un gel exceptionnel, une part non négligeable du vignoble genevois.

L'année sous revue marque une étape avec la fin du premier plan biodiversité qui s'est achevé avec succès. Signalons la reconnaissance de l'infrastructure écologique et de la trame noire. L'entretien des milieux naturels semble porter ses fruits au vu de l'arrivée de nouvelles espèces qui nichent pour la première fois dans notre canton ou le succès de la réintroduction de certaines espèces. Le second plan biodiversité ainsi que la loi d'investissement pour l'infrastructure écologique ont été rédigés et devraient nous permettre d'atteindre les objectifs fixés dans la stratégie biodiversité 2030.

L'adoption de la stratégie d'arborisation au printemps et de la loi d'investissement arbres en fin d'année sont deux éléments majeurs. Rappelons que l'objectif visé est de planter 150'000 arbres d'ici à 15 ans afin d'atteindre, le temps que les arbres prennent racines et se développent convenablement, un taux de canopée de 30% de l'aire urbaine en 2070.

Pour compléter ce bouquet garni, la conception cantonale du paysage a été adoptée par le Conseil d'Etat en été. Elle doit nous permettre de prendre soin du paysage genevois, d'intégrer cet enjeu dans chaque nouveau projet, mais aussi de faire en sorte de l'améliorer au quotidien.

Au-delà, l'office n'a eu cesse d'œuvrer au quotidien pour remplir ses tâches régaliennes au profit de l'agriculture, de la nature et du paysage. Projets d'irrigation, Résulterre, AuxiGen, contribution active à la vision territoriale transfrontalière, poursuite du plan phytosanitaire, lutte contre diverses espèces invasives, sensibilisation à la nature, loisirs en plein air, prévention des dégâts de la faune sauvage pour ne citer que quelques-unes des actions menées.

Rappelons enfin le nouvel organigramme de l'office entré en force en avril, avec trois directions métiers (agriculture, biodiversité et forêts, arbres et renaturation urbaine), une direction administrative et financière et un secteur transversal chargé de la planification directrice territoriale et paysage.

Si nos politiques publiques peuvent progresser, c'est d'une part grâce à l'engagement des collaboratrices et des collaborateurs, mais aussi grâce aux collaborations que nous tissons avec les autres offices de l'Etat et avec nos partenaires externes, qu'ils proviennent des associations agricoles ou environnementales et des milieux de la construction. C'est ensemble que nous pourrions développer un territoire résilient, respectueux des ressources naturelles et des terres agricoles, au bénéfice de toutes et tous ; j'en reste intimement convaincue.

Valentina Hemmeler Maïga
Directrice générale



PROJETS PHARES ET TRANSVERSAUX







VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIÈRE DU GRAND GENEVE 2050 : UN CADRE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

La vision territoriale transfrontalière 2050 du Grand Genève (VTT), adoptée en 2024, guide la planification de l'agglomération en conciliant développement urbain et préservation du vivant. Ce cadre de référence, non contraignant mais structurant, oriente les politiques publiques notamment pour intégrer la biodiversité, les services écosystémiques et les ressources naturelles comme socle du développement territorial.

Deux axes structurants pour la transition

La primauté du socle du vivant :

- **Préservation des espaces naturels clés :** protection des zones à forte biodiversité, renforcement des corridors écologiques, renaturation des cours d'eau et protection des terres nourricières.
- **Réparation des ruptures écologiques :** aménagement de passages pour reconnecter les milieux fragmentés par les infrastructures.
- **Revitalisation des territoires :** désimperméabilisation des espaces urbains et restauration des dynamiques fluviales.

Une agglomération multipolaire et rééquilibrée :

- **Relier les campagnes et les espaces bâtis par un réseau socio-écologique :** création de continuités végétales et piétonnes pour offrir des lieux de ressourcement et renforcer la qualité de vie, tout en préservant les sites sensibles et les espaces de production alimentaire.
- **Répartir les fonctions urbaines :** limiter l'étalement, développer des pôles urbains secondaires et encourager des pratiques de construction durable.
- **Anticiper le changement climatique :** adapter l'aménagement aux canicules, sécheresses et crues pour garantir la résilience du territoire et des populations.



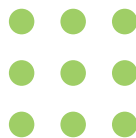
www.grand-geneve.org/vision-territoriale-transfrontaliere/

Face à une croissance démographique projetée de 190'000 à 400'000 habitants d'ici 2050, la VTT cherche à limiter l'impact de l'urbanisation sur les écosystèmes et les ressources naturelles. L'objectif est d'articuler habitat, emploi et mobilité tout en atténuant les déséquilibres induits par la frontière nationale.

Un engagement fort de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature

L'OCAN a joué un rôle clé dans l'élaboration de cette vision. L'office a introduit le diagnostic biodiversité, un outil fondamental permettant d'identifier, cartographier et hiérarchiser les espaces naturels d'intérêt afin de définir des priorités d'action. Cet outil facilite la détection des continuités écologiques existantes et des zones de rupture à restaurer, en intégrant des données sur la faune, la flore et les habitats naturels. Il fournit ainsi une base scientifique solide pour concevoir des aménagements qui renforcent l'infrastructure écologique, tout en assurant la compatibilité des projets d'urbanisation avec les enjeux de conservation du vivant.

L'office a mis en avant l'importance de la production alimentaire comme pilier de la résilience territoriale. L'agriculture est ainsi reconnue comme un élément structurant du territoire, non seulement pour assurer un approvisionnement alimentaire de qualité, mais aussi pour contribuer à la régénération des écosystèmes et à l'équilibre des paysages. L'espace non-construit est désormais considéré comme une fondamentale dans l'aménagement du territoire.



Par ailleurs, l'OCAN est l'initiateur de la réflexion sur le **réseau socio-écologique**. Ce réseau, essentiel pour réguler les besoins de loisirs de la population, vise à offrir un accès aux richesses naturelles et culturelles du territoire tout en préservant les sites sensibles pour la biodiversité et les espaces agricoles. Cette approche permet d'articuler les usages humains et les dynamiques écologiques de manière équilibrée.

Un cadre évolutif pour la planification locale

Bien que non juridiquement contraignante, la VTT servira de base aux révisions des documents d'urbanisme, notamment celle du **plan directeur cantonal 2050 (PDCn2050)**, envisagée dès 2025. Notre office s'est organisé pour transcrire et développer les principes de la VTT dans le PDCn2050.

Vers un territoire régénératif et solidaire

En réconciliant les impératifs de croissance avec les limites écologiques, la VTT propose un chemin vers un avenir plus équilibré, où la nature et la société s'épanouissent ensemble. Elle inscrit l'agglomération dans une dynamique de transition qui dépasse les frontières administratives pour bâtir un territoire vivant, résilient et inclusif à l'horizon 2050.

VERS UNE STRATÉGIE EN MATIÈRE D'IRRIGATION

L'OCAN, en partenariat avec l'office cantonal de l'eau (OCEau), le service de géologie, sols et déchets (GESDEC) et les branches de la production agricole, œuvrent pour mettre en place un dispositif favorable au développement de l'irrigation. Cette démarche vise à anticiper les conséquences du dérèglement climatique sur l'agriculture de sorte à sécuriser notre approvisionnement alimentaire, tout en préservant les ressources en eau de notre territoire. La stratégie pour l'irrigation, en cours d'élaboration, se décline en quatre axes :

1. Le réseau d'eau potable genevois :

Établir une tarification préférentielle pour les agriculteurs-trices sur le prix de l'eau du réseau d'eau potable.

2. Les stockages tampons :

Créer des stockages d'eau tampons pour bénéficier de l'eau quand elle est disponible.

3. Les réseaux d'irrigation agricole :

Mettre en place des réseaux d'irrigation agricole permettant d'apporter de l'eau jusqu'à la plante.

4. Les réseaux d'eau brute :

Créer des réseaux structurants d'eau brute (Rhône, Lac, nappes d'importance) avec une mutualisation des usages.

Ce dernier axe a tout son sens à Genève, vu la proximité avec la plus grande ressource d'eau douce d'Europe, le lac Léman. Toutefois, l'accès à cette ressource est fortement contraint par l'urbanisation, rendant ainsi la création de nouveaux réseaux plus complexe, coûteuse, voire quasiment impossible. C'est pourquoi la mise en œuvre de ces réseaux structurants d'eau brute doit, dans la majorité des cas, se conjuguer avec des opportunités territoriales telles que des projets de nouveaux réseaux de chauffage à distance ou encore des chantiers de pistes cyclables, afin de connecter l'espace rural au lac. Ainsi, en 2024, six secteurs ont été étudiés, avec des problématiques techniques, financières et de gouvernance propres à chaque cas. Les études de faisabilité pour leur mise en œuvre se poursuivront en 2025. L'objectif visé dans cette démarche est de pouvoir irriguer 2'000 ha de SAU cantonale d'ici 2035, à un coût estimé de 80 cts/m³.



LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ ET SES PLANS D' ACTIONS : BILAN DE MI-PARCOURS ET PERSPECTIVES

Avec la clôture du premier Plan Biodiversité 2020-2023 (PB1) et l'élaboration de son successeur, le Plan Biodiversité 2025-2030 (PB2), l'année 2024 se démarque comme une année de transition dans l'atteinte des objectifs de la Stratégie Biodiversité Genève 2030, adoptée par le Conseil d'Etat le 21 février 2018.

Le bilan 2024 du PB1, témoigne de l'engagement d'un large éventail d'acteurs – au sein de l'administration cantonale, des communes, des institutions, ainsi que parmi les partenaires privés – qui ont contribué de manière significative à la mise en œuvre des 117 actions prévues. **Plus d'un tiers de ces actions ont été menées à bien**, et des effets positifs commencent déjà à se manifester sur le terrain, avec un fort potentiel d'amplification au fil du temps, notamment grâce à la poursuite et au renforcement des actions initiées.

Parmi les succès du PB1, la **publication de la carte de l'infrastructure écologique et de la carte de la trame noire** à l'échelle du Grand Genève permet dorénavant d'identifier les zones à préserver et à restaurer en priorité. Sur le terrain, la **création de 17 passages à faune, de deux roselières au quai de Cologny ou de plus de 1'500 zones humides** sont des exemples de réalisations qui renforcent l'infrastructure écologique. La révision et la mise en œuvre des plans de gestion, dont les entretiens annuels dans les réserves, assurent quant à elles une **gestion exemplaire des sites**, tandis que les **réintroductions de la tortue cistude et de la souris naine** couronnent des décennies d'efforts de renaturation dans les sites protégés. Au niveau de la formation, **62 classes par an** ont participé à des animations sur la biodiversité lacustre, et de nouvelles formations continues ont été introduites et favorisent l'intégration de la nature dans les cursus scolaires. Enfin, la mise en ligne du portail grand public dans-maNature.ch a offert à la population une **vision d'ensemble sur l'offre de nature**, avec plusieurs centaines de pages de contenus illustrés comprenant un « agenda des sorties nature », les principaux sites naturels du canton et des espèces emblématiques.

Cependant, les succès et **les actions menées ne suffisent pas à inverser la tendance**, comme en témoignent, par exemple, la chute drastique de l'ombre commun dans l'Allondon, la régression de nombreuses espèces dont les hérissons – désormais menacés – et la perte d'habitats naturels (chaque mois, ce sont l'équivalent de 5,9 terrains de football qui sont imperméabilisés dans le canton pendant la période de mise en œuvre du PB1). Ces éléments montrent que le PB1 a permis des avancées, mais qu'**un changement d'échelle est nécessaire**, pour assurer une prise en compte plus systématique de la biodiversité dans les politiques publiques et un renforcement des actions visant à transformer en profondeur les pratiques qui affectent la biodiversité.

Dans ce contexte, le **PB2 2030**, approuvé par le Conseil d'Etat le 16 avril 2025, a été élaboré afin de capitaliser sur les acquis du premier plan d'action tout en intégrant de nouvelles priorités. Structuré autour de trois leviers, il vise à identifier, puis à aplanir, voire éliminer les causes sous-jacentes de la perte de biodiversité.

Les trois leviers du plan d'action pour les cinq prochaines années :

- **Renaturons le territoire :** consolider et pérenniser une biodiversité régionale fonctionnelle et de qualité,
- **Renaturons les institutions :** impulser des changements transformateurs dans l'action publique et l'économie,
- **Renaturons l'humain :** sensibiliser, former et mobiliser les publics à l'importance de la diversité et de la qualité biologique.

Ces nouvelles orientations permettront d'atteindre les objectifs de la stratégie biodiversité à l'horizon 2030 pour « *garantir notre bien-être à long terme en conciliant le développement des activités sur notre territoire avec le maintien d'une biodiversité locale riche et apte à assurer les nombreux services fournis à la population* ».



LOI SUR LES INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES AGRICOLES DURABLES

Le 23 juin 2023, le Grand Conseil a adopté la loi cantonale sur les infrastructures agricoles durables. Cette nouvelle loi de financement d'un montant de 40 millions de francs donne au canton les moyens d'assurer sur notre territoire la poursuite du développement d'une agriculture productrice, respectueuse de l'environnement, des normes sociales et répondant aux attentes des consommateurs. Elle assure en outre l'accès aux divers financements de la Confédération.

Les différentes typologies d'investissements prévues satisfont ainsi non seulement aux enjeux de la transition écologique, mais visent également à répondre de manière appropriée à l'ouverture des marchés et aux défis du changement climatique.

Considérant qu'il s'agit d'une loi d'investissement, si elle accorde un budget à l'Etat, elle ne se suffit pas à elle-même. L'octroi des subventions passe en effet par l'application des lois et règlements cantonaux en vigueur sur la promotion de l'agriculture ainsi que sur les améliorations foncières selon le schéma indicatif suivant.

Loi d'investissement LIAD2 (13223) du 23 juin 2023

Ordonnance fédérale sur les améliorations structurelles du 2 novembre 2022 (OAS)

Loi sur les améliorations foncières M 1 05

Règlement d'application de la loi sur les améliorations foncières M 1 05.01

Loi sur la promotion sur l'agriculture M 2 05

Règlement d'application de la loi sur la promotion de l'agriculture M 2 05.01

Réseaux d'irrigation, d'eau brute

réseau structurant, réseau primaire, réseau secondaire, équipements amovibles.

PDR

fermes urbaines, filière animale, protéines végétales.

Réseaux de gestion des eaux agricoles
drains, collecteurs, bassins de rétention.

Crédits d'investissements
aides initiales, bâtiments ruraux, serres, diversification agricole, acquisitions foncières, machines et véhicules.

Réseaux de desserte agricole

Installation protection des eaux
Bioépurateurs, places de lavage.

Energies durables
machines et véhicules, agrivoltaïsme.

Machines préservant les ressources
désherbage mécanique, agriculture de conservation, semis directs.

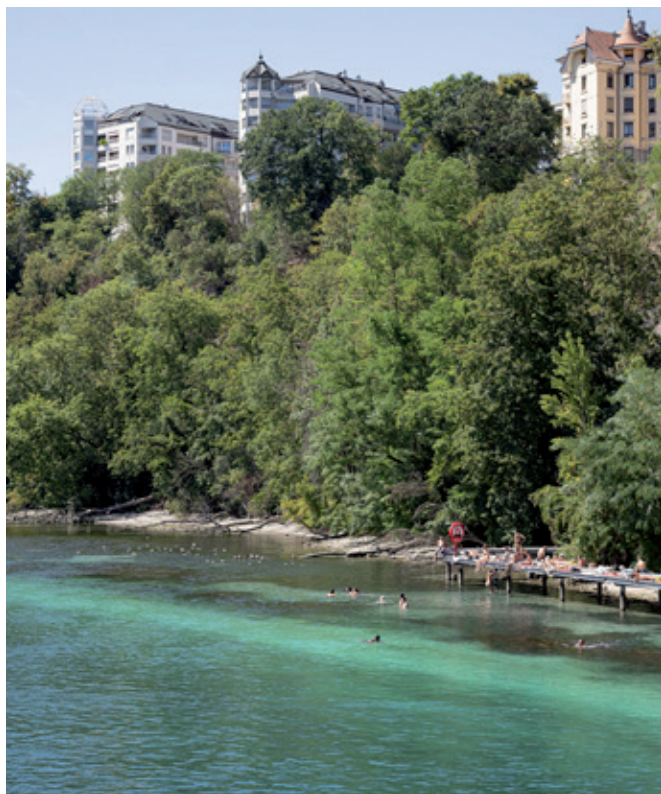


LA CONCEPTION CANTONALE DU PAYSAGE À GENÈVE : UNE VISION D'AVENIR POUR UN TERRITOIRE DURABLE

Le mois de juin 2024 a été marqué par une étape importante dans la gestion et la valorisation du territoire genevois. Le Conseil d'État a approuvé la Conception Cantonale du Paysage (CCP), un document stratégique ambitieux visant à orienter les politiques publiques et les aménagements en faveur d'un paysage harmonieux, durable et inclusif. Conçue par l'OCAN, en collaboration avec l'office de l'urbanisme (OU) et l'office du patrimoine et des sites (OPS), cette conception repose sur deux cahiers : un volet stratégique et un volet opérationnel, visant à répondre aux enjeux complexes du paysage genevois.

Un diagnostic partagé pour une vision commune

La CCP s'appuie sur un diagnostic approfondi des particularités et fragilités du paysage genevois. Ce dernier se distingue par ses éléments naturels emblématiques – comme le lac Léman, les cours d'eau du Rhône et de l'Arve, ou encore les vallées verdoyantes – et par ses espaces agricoles et urbains qui témoignent d'une richesse culturelle et historique. Pourtant, l'urbanisation croissante et les pressions climatiques menacent cet équilibre fragile.



@Matthieu Gafsou



@Matthieu Gafsou



Les principaux objectifs de la CCP

La CCP s'articule autour de trois orientations stratégiques principales, développées dans le premier cahier :

1. Intégrer le paysage dans tous les projets et politiques publiques :

- Promouvoir le « réflexe paysage » afin de garantir une prise en compte systématique des dimensions paysagères dans les transformations du territoire.
- Considérer l'ensemble des échelles, des continuités écologiques et des relations entre différents espaces (urbains, agricoles, naturels).

2. Reconnaître les valeurs et particularités du paysage genevois :

- Protéger les entités paysagères caractéristiques (charpente et maillage, vues emblématiques).
- Assurer la diversité des usages et renforcer l'accessibilité du paysage pour tous.

3. Sensibiliser et impliquer les acteurs :

- Renforcer l'attachement des populations à leur cadre de vie.
- Documenter les évolutions paysagères grâce à des outils comme l'Observatoire du paysage, actuellement en phase pilote sur le périmètre du Rhône.

Une approche opérationnelle

Le deuxième cahier de la CCP fournit une grille d'analyse et des fiches pratiques dédiées à cinq ensembles paysagers principaux :

- **Le bassin du Rhône et de l'Arve** : des cours d'eau structurant la biodiversité et les continuités paysagères.
- **Le lac et ses rives** : mettant en valeur les plages, parcs et perspectives emblématiques.
- **Le pied du Jura** : caractérisé par ses vallons boisés et ses infrastructures agricoles et industrielles.

- **La plaine de la Seymaz et les Voirons** : une mosaïque d'espaces bocagers et de villages historiques.
- **La plaine de l'Aire et la Champagne** : conjuguant plaines agricoles et zones de renaturation.

En outre, le document identifie quatre types d'« espaces à enjeux » sensibles aux transformations :

- Les pénétrantes de verdure reliant la ville à la campagne.
- Les espaces publics qui favorisent les rencontres et le bien-être.
- Les entrées de ville, souvent marquées par des infrastructures dégradées.
- Les territoires en transformation, tels que les zones industrielles ou les nouveaux quartiers.

Un cadre d'action concret

La CCP propose des objectifs adaptés à chaque ensemble paysager et espace à enjeux. Ces objectifs visent à renforcer la qualité et la cohérence du paysage lors de la mise en œuvre de projets territoriaux, en conciliant développement urbain, biodiversité et bien-être collectif. Parmi les mesures concrètes prévues :

- La renaturation de cours d'eau et la préservation des zones humides.
- L'aménagement d'espaces publics de qualité pour renforcer l'attractivité des quartiers.
- La promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de proximité.

Une vision durable et partagée

L'adoption de la CCP marque une nouvelle ère dans la gestion territoriale genevoise. En mettant en œuvre des stratégies innovantes et inclusives, le canton aspire à préserver ses richesses paysagères tout en accompagnant leur transformation. Ce document, qui fait écho à la Convention européenne du paysage, reflète une ambition collective : celle d'offrir un cadre de vie harmonieux aux générations actuelles et futures.



LA STRATÉGIE D'ARBORISATION ET SA LOI D'INVESTISSEMENT POUR UN ENGAGEMENT DURABLE POUR GENÈVE

Le 8 mai 2024, le Conseil d'État adoptait une stratégie d'arborisation ambitieuse, un levier central pour renforcer la durabilité urbaine et affronter les enjeux climatiques actuels et à venir. Intitulée « Ambition Canopée 2070 », cette stratégie prévoit une augmentation significative du taux de canopée de l'aire urbaine genevoise, visant un objectif moyen de 30% à l'horizon 2070, contre 23% actuellement. Cette stratégie s'inscrit dans la continuité de la déclaration d'urgence climatique de Conseil d'État du 4 décembre 2019 et fait partie du Plan Climat Cantonal 2030 – 2^e génération, notamment par la mesure 4.5 visant à prévenir et lutter contre les îlots de chaleur. Elle complète également les objectifs de la loi sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine (L 1 07 – LAVMT), qui prévoit la plantation de 25'000 arbres sur les communes de plus de 10'000 habitants, en priorité sur le domaine routier existant et dont l'objectif est de quantifier l'engagement du canton et des communes à protéger la population des impacts du changement climatique en prenant des mesures pour préserver la santé et améliorer la qualité de vie de la population, notamment par le biais de l'aménagement de l'espace public.

L'arbre en ville est, grâce à cette stratégie, envisagé comme un véritable pivot écologique et social. En plus d'offrir des habitats pour la biodiversité, les arbres jouent un rôle majeur dans l'atténuation des îlots de chaleur urbains, la gestion des eaux pluviales, l'amélioration de la qualité de l'air et le stockage du CO₂. Ces services écosystémiques, combinés à une planification stratégique, contribueront à transformer le canton en un espace urbain résilient et agréable.

La Stratégie d'arborisation de l'aire urbaine (SAG) repose sur la préservation et le renforcement de l'arborisation, ainsi que sur un diagnostic précis des taux de canopée actuels et d'objectifs pour les différents secteurs de l'aire urbaine. Actuellement, certains secteurs urbains, comme le centre-ville et les zones industrielles, affichent un taux de canopée inférieur à 10%. En réponse, la SAG priorise l'élimination de ces déficits tout en augmentant globalement la couverture arborée. Pour atteindre cet objectif, environ 150'000 nouveaux arbres devront être plantés au cours des quinze prochaines années. Dans ce contexte,

les secteurs les plus densément peuplés (>8'500 habitants/km² en 2040), possédant des températures physiologiques équivalentes diurnes élevées (>36°C en 2020-2049) et un faible taux de canopée (2019) seront prioritairement ciblés par les nouvelles plantations.

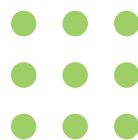
Pour traduire cette stratégie en actions concrètes, la loi L13491, ouvrant un crédit d'investissement, a été adoptée par le Grand Conseil en date du 22 novembre 2024 et alloue les ressources financières nécessaires à sa mise en œuvre. Ce crédit d'investissement total de 204 millions de francs, se répartit comme suit: 41 millions sont destinés à des études et des plantations sur des espaces appartenant au canton, et 163 millions sont alloués sous forme de subventions en vue d'arboriser les espaces appartenant aux collectivités publiques et aux propriétaires privés.

Ce soutien à l'ensemble des propriétaires vise à réduire les coûts liés à la préservation et au renforcement de l'arborisation que ce soit les coûts des plantations, des infrastructures nécessaires et des travaux d'entretien des arbres. Ces derniers représentent souvent un investissement conséquent, en raison des défis techniques liés à la gestion des réseaux souterrains et à l'intégration des arbres dans des espaces urbains densément bâtis, rendant certains projets particulièrement onéreux. Ainsi, la participation financière aux solutions techniques proposées permettra d'optimiser la coexistence entre les arbres et les autres usages des espaces urbains, aussi bien en surface qu'en souterrain.

Cette approche inclusive vise à associer l'ensemble des propriétaires et des acteurs du territoire à la démarche, tout en mobilisant la responsabilité collective pour la mise en œuvre de la SAG. La collaboration entre les acteurs privés et publics sera essentielle pour garantir le succès de cette entreprise.

Actuellement, l'OCAN travaille à définir les modalités d'octroi des subventions et à mettre en place un contrôle rigoureux de la présence et du bon développement des arbres subventionnés, afin de garantir qu'ils remplissent leur potentiel en termes de services attendus.

En parallèle, les ateliers menés par le service des arbres (SA) - en vue de la refonte du règlement sur la conservation de la végétation arborée (RCVA) et de la directive arbres - contribueront à renforcer la préservation du patrimoine arboré actuel et futur, participant ainsi à l'atteinte des objectifs de la SAG.



En conclusion, l'adoption de la SAG et de la loi d'investissement L13491 marquent un tournant historique pour les arbres du canton. Elles reflètent la volonté de ce dernier de se positionner en pionnier dans la gestion durable des espaces urbains. Par la plantation d'environ 150'000 nouveaux arbres et la mobilisation d'investissements significatifs pour ce faire, le canton s'engage résolument dans une transition écologique qui profitera aux générations futures.

CRÉATION DE LA DIRECTION DES ARBRES ET DE LA RENATURATION URBAINE (DARU)

La direction des arbres et de la renaturation urbaine (DARU) créée le 1^{er} avril 2024 concrétise la volonté de l'OCAN d'accompagner les offices, communes et autres acteurs du développement urbain dans la création d'une ville résiliente et de qualité.

Cette direction forte d'une vingtaine de personnes est organisée en trois entités :

Le service des arbres (douze personnes) a pour mission de renforcer la place du patrimoine arboré dans l'espace urbain afin de renforcer les services écosystémiques, l'adaptation au changement climatique et la biodiversité en ville.

Le pôle de la renaturation urbaine (sept personnes) accompagne le développement du territoire afin de renforcer l'intégration des enjeux d'écologie urbaine, d'infrastructure écologique, de paysage et d'agriculture dans les projets, programmes et planifications à incidence territoriale

Le pôle préavis (trois personnes) garantit un traitement efficient et assure la vision cohérente et transversale dans les préavis et autorisations délivrées par l'OCAN.

La DARU œuvre comme facilitatrice pour valoriser les opportunités qui se présentent dans les projets qu'elle accompagne. Elle développe les actions nécessaires à renforcer les territoires présentant un déficit en service écosystémique et s'investit dans les projets d'infrastructures, d'espaces publics, d'aménagement, d'énergie afin de faciliter la stratégie d'arborisation et de renaturation.

SUCCÈS DE LA RÉINTRODUCTION DE LA CISTUDE D'EUROPE DANS LA RÉSERVE NATURELLE DES TEPPEs

Depuis 2017, 50 cistudes d'Europe – la seule tortue indigène d'Europe centrale – ont été réintroduites dans les grands étangs de la réserve naturelle des Teppes sur la commune de Russin. Il s'agissait de jeunes individus âgés de 3 à 5 ans, issus d'éleveurs suisses alémaniques passionnés.

Sept ans plus tard, l'OCAN et l'équipe du Centre Emys à Charvonay dans le canton de Vaud, spécialistes des tortues en Suisse, ont mené une semaine de capture en juin afin d'évaluer le succès de cette réintroduction. Les résultats sont encourageants : deux tiers des individus relâchés ont été retrouvés, tous en bonne santé et avec une croissance satisfaisante. Encore mieux, près de quinze juvéniles nés sur place ont été capturés, preuve que cette nouvelle population s'est établie durablement.



Tortue indigène d'Europe centrale

Cependant, un constat plus préoccupant a été fait : la tortue de Floride, une espèce exotique envahissante relâchée par des propriétaires mal informés, est également présente et se reproduit. L'opération de capture a permis d'en retirer 20 individus, qui termineront leur vie en captivité dans les grands bassins du Centre Emys. Les observations des années à venir permettront de préciser dans quelle mesure cette espèce invasive pose problème aux tortues indigènes, et combien d'interventions supplémentaires seront nécessaires.

En complément, des troncs flottants servant de repaires ont été installés devant les observatoires, afin de permettre aux visiteurs de la réserve naturelle de mieux observer et photographier ces animaux fascinants.



PROJET RÉSULTERRE

L'année 2024 a été marquée par le lancement du projet 77A Résulterre : Qualité des sols et séquestration du carbone organique – un pilotage par les résultats.

Porté par trois offices du département du territoire (DT) (OCAN, OCEau, OCEV) conjointement avec AgriMandats, le projet se concentre sur l'évolution du taux de matière organique (MO) dans les sols et les leviers permettant de le maintenir, voire de l'augmenter.

Les pratiques conventionnelles d'agriculture impliquant un travail intensif du sol (labour, etc.) ont un effet néfaste sur le taux de MO dont la tendance mondiale est à la diminution. Or, le maintien d'un taux de MO correct est capital pour pérenniser la fertilité des sols et, plus globalement, leurs services écosystémiques ainsi que leur résilience face aux aléas climatiques (érosion, sécheresse, etc.). Les techniques préservant le taux de MO dans le sol sont connues et font partie intégrante de la pratique de l'agriculture de conservation, promue dans le canton depuis une vingtaine d'années.

Au-delà du maintien du taux de MO dans le sol, son augmentation est aussi visée via l'intégration de MO provenant des végétaux cultivés sur les parcelles et autres épandages d'engrais de ferme. On parle alors de séquestration de carbone organique. En effet, le CO₂ emmagasiné sous forme de chaînes glucidiques par les plantes, lors du processus de photosynthèse, est intégré dans le sol. A contrario, lorsque le sol est labouré, la MO est alors remise à l'air libre, se décompose et rejette dans l'atmosphère le CO₂ emmagasiné au préalable. Le projet Résulterre comprend donc un volet climatique majeur permettant de réduire, voire de rendre neutre ou même négatif, le bilan carbone de l'exploitation. C'est à ce niveau qu'intervient l'association vaudoise AgrolImpact fondée en 2024 et dont l'objectif est d'établir un bilan des gaz à effet de serre de l'exploitation prenant en compte à la fois les émissions et la séquestration de CO₂. AgrolImpact propose ensuite un plan d'action individuel s'appuyant sur les leviers potentiels de l'exploitation pour améliorer son bilan et pouvoir valoriser le prix des matières premières.



Formation des participants à l'évaluation de la biomasse végétale, le 19 septembre 2024



Contrats signés et bèches offertes, de g. à d. : Mme Candolfi et Mme Bidaux (AgriGenève), Mme Schachermayr (OFAG) et M. Hodgers (DT), le 7 mai 2024



Le projet Résulterre comprend également une analyse économique et sociologique vouée à déterminer l'intérêt financier et personnel des exploitant-es et donc, d'identifier les freins et les leviers d'action. Ceci dans le but, à terme, de promouvoir les actions développées par Résulterre à plus grande échelle, par exemple, via l'intégration de mesures dans le catalogue fédéral des paiements directs.

Les exploitant-es sont rémunérés via différents biais. En plus du défraiement accordé pour leur participation aux divers ateliers et enquêtes, cinq volets sont rémunérés, par parcelle et à l'hectare, en fonction de leur réussite (rémunération aux résultats) :

- **Biomasse du couvert végétal,**
- **Gains de biomasse de la culture associée,**
- **Couverture végétale permanente,**
- **Intégration des engrais de la ferme,**
- **Taux de matière organique dans les sols.**

Cela implique que pour chaque volet, une échelle de trois paliers a été établie : non satisfaisant (pas de rémunération); moyen; très satisfaisant. La rémunération aux résultats est une approche novatrice visant d'une part à valoriser les réussites mais aussi à encourager l'innovation.

Il s'agit d'un projet complexe intégrant plusieurs acteurs complémentaires. En premier lieu les agriculteurs-trices dont le travail et l'expertise sont au cœur du projet, mais aussi divers partenaires en plus des porteurs de projets, à savoir : AgriVulg, Hepia, HEG, CEDD, HAFL ainsi qu'AGRI-PIGE.

Le projet est financé à hauteur de 80% par la Confédération (office fédéral de l'agriculture - OFAG) et à 20% par le DT. Le lancement du projet a été marqué par la signature du contrat d'aide financière de la Confédération entre l'OFAG, le DT et AgriMandats à la suite d'une conférence de presse lors de la journée dédiée du 7 mai 2024 à Aire-la-Ville, ceci en présence de Mme Gabriele Schachermayr, Vice-Directrice de l'OFAG, M. Antonio Hodggers, Conseiller d'Etat chargé du DT, Mmes Patricia Bidaux et Héloïse Candolfi, respectivement Présidente et Directrice d'AgriGenève. Étaient également présents les exploitant-es participant au projet ainsi que les divers acteurs techniques et scientifiques énumérés précédemment. A cette occasion et à titre symbolique, une bêche estampillée État de Genève a été offerte à chaque participant ainsi qu'aux signataires.

Le projet est initié pour une durée de huit ans (six années d'essais + deux années pour la finalisation de l'étude scientifique), les informations sont consultables sur le site internet dédié : www.resulterre.ch





ACTUALITÉS







« À LA DÉCOUVERTE DU LÉMAN » : UNE IMMERSION ÉDUCATIVE AU CŒUR DU LAC

Après une phase pilote réussie en 2023, le projet « À la découverte du Léman » a accueilli ses premières classes en 2024. Initié par l'OCEau en partenariat avec le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), ce programme vise à sensibiliser les élèves de l'école primaire à la biodiversité et aux enjeux du lac, grâce à une approche pédagogique immersive sensible au contact direct du Léman et de ses rives.

Pour offrir des conditions optimales, quatre nacelles (bateaux) du secteur ont été mises à disposition, permettant d'accueillir élèves et enseignant-es sur l'eau. L'encadrement a été assuré par des collaborateurs de l'OCAN et de l'OCEau, spécialement formés dans le cadre du programme *Sensibilisation nature*, ainsi que par quatre pilotes, garantissant une expérience sécurisée et enrichissante.

Un dossier pédagogique, conçu en collaboration avec le DIP, accompagne cette initiative. Il permet aux enseignant-es et aux élèves de préparer la sortie et de prolonger la réflexion en classe sur les thématiques abordées.

Ce projet illustre une volonté forte de rapprocher les jeunes générations de leur environnement lacustre et naturel tout en favorisant une sensibilisation active et durable.



À la découverte du Léman



Exercice de réglages de pression et des buses d'un pulvérisateur, février 2024, Lullier



PLAN PHYTOSANITAIRE CANTONAL : ACCENT MIS SUR LES FORMATIONS EN 2024

Dans le cadre du plan phytosanitaire cantonal, l'année 2024 a été marquée par le lancement des mesures de formation auprès de publics cibles afin de les sensibiliser au mieux aux risques d'utilisation des produits phytosanitaires (PPh).

En février 2024, une formation issue d'une collaboration hepia – OCAN a été donnée à l'attention des ouvriers agricoles, afin de soutenir les exploitant-es à la formation de leurs ouvriers aux bonnes pratiques d'utilisation des PPh. Divers thèmes ont été abordés : bonnes pratiques d'application, protection des utilisateurs, conditions de stockage des produits et protection de l'environnement. Pour cette première édition, 30 ouvriers ont participé à la formation.

Une demi-journée de sensibilisation à la thématique des organismes réglementés a eu lieu en mai 2024 dispensée par le SAgr auprès des techniciens et chefs des espaces verts des communes et de la ville de Genève : 43 personnes ont participé.

Et finalement, une première édition de la formation des vendeurs de PPh, organisée en collaboration avec le service cantonal des affaires vétérinaires (SCAV), l'OCEau et l'OCAN, a permis d'aborder la législation des produits, les bonnes pratiques d'utilisation des PPh, les risques de pollution des eaux, et la gestion des déchets liés aux produits phytosanitaires (emballages, contenants, résidus de produits, produits périmés, etc.).

Ces trois formations ont été un succès et seront renouvelées régulièrement.



CONSTRUCTION DE LA FERME AGRO URBAINE DE BERNEX

2024 est l'année du démarrage des travaux de gros œuvre de la ferme, pilotés par la commune de Bernex. Le bâtiment devrait être terminé cet été 2025.

Le choix d'une structure en ossature bois a été l'occasion d'organiser au printemps des ateliers participatifs pour la construction des murs en matériaux locaux et biosourcés. Plus d'une cinquantaine de bénévoles ont travaillé de la paille produite à quelques kilomètres pour co-construire les murs du bâtiment.

Plus que quelques mois à attendre avant son inauguration prévue pour mi-2025. La Ferme agro urbaine a pu bénéficier d'un accompagnement financier de l'OFAG et du DT, ce sera l'occasion de terminer les aménagements paysagers autour de la ferme, afin de livrer la dernière étape du parc des Molliers.



LE RÈGLEMENT SUR LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE A ÉTÉ MODIFIÉ AVEC DES NOUVELLES MESURES DE SOUTIEN

Répondant à des besoins exprimés par AgriGenève et l'Interprofession du vignoble et des vins de Genève, le Conseil d'Etat a modifié le règlement d'application de la loi sur la promotion de l'agriculture afin de mieux soutenir les exploitations en cas de situations extrêmes, la filière animale GRTA et le maintien de l'élevage et des abattoirs de proximité.

1. La filière animale

Cette filière est fragile et ne couvre qu'environ 5% des besoins alimentaires de la population. Elle rend cependant des services en matière d'entretien du paysage et de fertilisation organique des sols. Ces mesures qui entreront en vigueur dès 2025 permettront ainsi de soutenir la filière animale GRTA, de la production du fourrage destiné aux élevages jusqu'à l'abattage.

Les nouvelles dispositions prévoient trois mesures de soutien et les montants maximums par mesure suivants :

- a) une subvention annuelle par hectare aux cultures fourragères certifiées GRTA d'au maximum 400 francs

Durée et coût maximum par année Luzerne : 40'000 francs, Blé et Maïs fourrager : 141'000 francs reconduction de la mesure limitée à trois ans (2025-2027). Les montants prévus seront répartis en fonction des surfaces inscrites reçues.

- b) une subvention aux éleveurs de volaille de chair utilisateurs de la marque GRTA correspondant au maximum à 10% du coût de l'aliment certifié GRTA

Durée et coût maximum par année : 70'000 francs reconduction de la mesure limitée à trois ans ;

- c) une subvention au service d'abattage de proximité calculée par kilo de carcasse de bétail certifié GRTA abattu, correspondant au maximum à 50% des coûts d'abattage moyen du marché et plafonnée à 40'000 francs par établissement.



Place de lavage et remplissage collective de Soral en chantier, janvier 2025

2. L'aide d'urgence aux exploitations

Le gouvernement a souhaité aussi adapter et renforcer les mesures déjà existantes en matière d'aide d'urgence aux exploitations et de désendettement dans les cas de rigueur extrêmes. Cette décision fait notamment suite au gel du printemps 2024, qui a particulièrement touché le vignoble genevois.

Cela s'est traduit par deux modifications réglementaires. L'une d'elles permet relativement rapidement d'obtenir des prêts par une aide d'urgence visant à remédier à un manque provisoire de liquidités. Cette aide s'élève au maximum à 50% des paiements directs déterminés selon le dernier décompte annuel ou à 10% du chiffre d'affaires déterminé selon la dernière déclaration fiscale, mais au maximum à 300'000 francs.

L'autre modification concerne une aide à fonds perdus, complémentaire à la subvention de désendettement existante, qui prévoit qu'en cas de circonstances exceptionnelles, telles qu'aléas climatiques, biologiques ou pandémiques, ayant un impact péjorant la situation financière de l'exploitation agricole, une subvention complémentaire à fonds perdus, dont le montant s'élève au maximum à 30% du montant des prêts, peut être octroyée.

Cette aide complémentaire à fonds perdus se basera sur une analyse complète de la situation financière de l'exploitation.



INVESTIR POUR RÉDUIRE LE RISQUE DE POLLUTION DES EAUX

Afin de réduire le risque de pollution des eaux par les produits phytosanitaires lors du remplissage et du nettoyage des pulvérisateurs, l'OCAN finance la construction des infrastructures nécessaires pour que les agriculteurs-trices puissent répondre aux exigences environnementales en vigueur. En 2024, l'OCAN a soutenu un investissement majeur porté par un groupement de dix agriculteurs-trices ou viticulteurs-trices : la construction, dans le prolongement du hangar collectif de la Coopérative des Effeilles à Soral, d'une place de lavage et remplissage pour pulvérisateurs surmontée d'un VG Biobed™.

Ce système de traitement des effluents phytosanitaires, conçu en collaboration avec l'hepia-agronomie et fourni par l'entreprise romande ecaVert Sàrl, dirige les eaux résiduelles vers un mur végétalisé. Les microorganismes du substrat spécifique au VG Biobed™ assurent la biodégradation des produits phytosanitaires, tandis que l'eau polluée est épurée et évapotranspirée par les plantes.

FACE À L'INVASION DU MOUSTIQUE TIGRE, DES MESURES DE PRÉVENTION RENFORCÉES

L'extension du moustique tigre à Genève progresse, avec une augmentation significative de sa zone d'implantation, qui couvre désormais 32 km² et 24 communes. Pour contenir cette expansion, les autorités communales et cantonales ont intensifié leurs efforts, notamment par l'application de traitements larvicides biodégradables trois fois par saison sur plus de 14'000 bouches d'évacuation du domaine public.

L'OCAN et l'office cantonal de la santé (OCS) collaborent étroitement afin de limiter les risques sanitaires, alors que les cas de dengue explosent à l'échelle mondiale, le moustique tigre étant un vecteur majeur de cette maladie.

Du côté des habitants, la découverte de cette nouvelle nuisance suscite un sentiment de désarroi. Malgré la mise à disposition d'informations détaillées sur www.ge.ch/moustique-tigre, l'adoption des bons réflexes de prévention demandera du temps. La lutte contre cette espèce envahissante restera donc une priorité pour les années à venir.



MOBILISATION CONTRE LE FRELON ASIATIQUE : UN ENJEU POUR L'APICULTURE GENEVOISE

Présent dans la région depuis cinq ans, le frelon asiatique poursuit son expansion dans le bassin lémanique, atteignant localement une densité de onze nids par km² en 2024.

Pour faire face à cette menace, l'OCAN a mandaté le Pôle Insectes du Bassin Genevois (PIBG), qui mobilise ses compétences en entomologie pour assurer un suivi scientifique et conseiller les particuliers et les professionnels. Afin de renforcer cette action, l'association bénévole *Polinnea Action* a vu le jour.

La recherche des nids s'appuie sur des technologies de pointe : participation citoyenne, marquage, télémétries diverses, drones... Ces efforts ont permis d'identifier 284 nids, dont 95% ont été détruits avant la reproduction.

Face à l'implantation durable du frelon asiatique, la détection et la destruction des nids sont aujourd'hui des mesures essentielles pour limiter son impact sur l'apiculture genevoise et soutenir les acteurs concernés.



PREMIÈRE ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU PLAN D'ENTRETIEN DE LA HAUTE-SEYMAZ

Le plan d'entretien du site de la Haute-Seymaz a été revu en 2023 de manière à adapter la gestion pour une nouvelle période d'entretien à partir de 2024, en fonction des enjeux du secteur. De manière générale, on continue à faucher les roseaux des berges de la Seymaz, du Nant-du-paradis, du Chambet et du canal de Compois de manière alternée et par tronçons, afin de préserver des zones refuges notamment pour le Bruant des roseaux.

Les grandes modifications sont les suivantes: les rhizomes se développant dans le lit mineur de la Seymaz sont retirés progressivement de manière à libérer le gabarit hydraulique de la Seymaz, des zones autour de l'Etang de Rouelbeau et du Chamboton sont labourées afin de favoriser les espèces végétales d'intérêt du secteur et d'attirer les limicoles, et finalement les saules têtards, maintenant bien implantés, sont taillés moins fréquemment.



Entretien du site de la Haute-Seymaz



Projet AUXI-GEN



AUXILIAIRES GENÈVE (AUXI-GEN) : UNE COLLABORATION POUR ÉVALUER LA BIODIVERSITÉ FONCTIONNELLE EN GRANDES CULTURES

À mi-parcours, le projet **AUXI-GEN** livre déjà des résultats prometteurs sur le rôle des auxiliaires en agriculture. Réalisé avec seize exploitant-es agricoles, il est piloté par le canton de Genève, avec le soutien de l'OFAG, Agroscope et l'Université de Genève. Grâce aux échantillonnages menés par un bureau spécialisé en environnement et analysés par l'Université, plus de 160 espèces de carabes et d'araignées ont été recensées, dont certaines prioritaires pour Genève et deux nouvelles espèces pour la Suisse.

En parallèle, Agroscope évalue l'impact des auxiliaires sur les ravageurs du colza. Ces premiers résultats confirment l'importance des **jachères, haies et prairies extensives** comme habitats essentiels pour ces alliés naturels, soulignant leur rôle clé dans une agriculture plus durable et résiliente.

VALLON DE L'AIRE : UNE IMAGE DIRECTRICE POUR CONCILIER CAMPAGNE ET SOCIÉTÉ

L'OCAN a joué un rôle clé dans l'élaboration de l'image directrice du Vallon de l'Aire. Ce site périurbain, riche en biodiversité, de grande valeur pour la production alimentaire et prisé par la population, doit concilier préservation des fonctions de territoire et besoins croissants en loisirs. Les lignes directrices visent à anticiper les effets du changement climatique, organiser les usages et assurer la pérennité des services écosystémiques : approvisionnement en nourriture et en eau, régulation des crues, espaces de détente. L'équilibre entre nature, agriculture et urbanisation est au cœur de cette vision à long terme, garantissant un cadre de vie durable tout en valorisant l'identité du Vallon.





UN ÉPISODE PLUVIEUX EXCEPTIONNEL

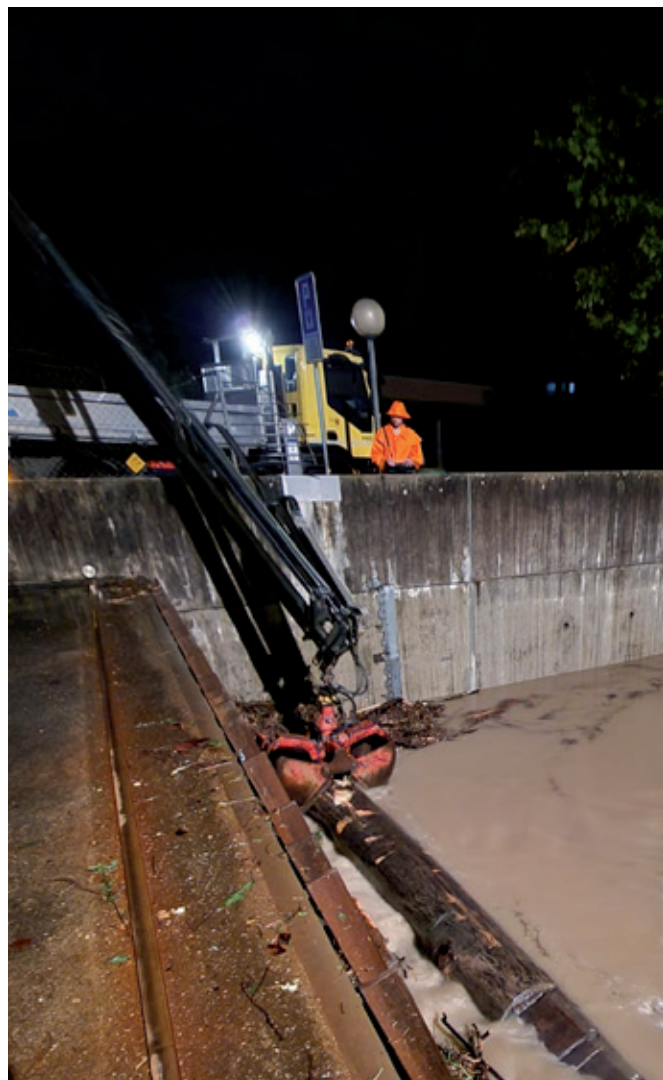
Le 9 juin 2024, en fin d'après-midi, Genève a été frappée par des précipitations records atteignant 118 mm/h en 30 minutes. Cette crue soudaine de la Drize a menacé le secteur Praille Acacias Vernets (PAV), nécessitant une intervention d'urgence.

L'équipe de piquet du dégrilleur a été alarmée face à la montée rapide de l'eau et à une panne mécanique. Quatre collaborateurs se sont rendus sur place en urgence afin d'éviter l'obstruction du canal qui passe sous la ville et le risque d'inondation du quartier. La force du courant avait fait dérailler la pince du dégrilleur, bloquant le chariot.

L'intervention, menée sous une pluie battante, a duré toute la nuit. Dans des conditions extrêmes - courant puissant, visibilité nulle et troncs obstruant les grilles - un camion-grue a été mobilisé. Grâce à la réactivité des équipes du STE, la situation a été maîtrisée, évitant des dommages majeurs aux infrastructures du PAV.



Dégrilleur le lendemain matin



Dégrilleur de nuit



GEL DE PRINTEMPS 2024

Au cours des nuits des 19, 20 et 21 avril 2024 les températures ont chuté sous la barre du zéro degré, engendrant des dégâts considérables dans le vignoble genevois. Toutes les régions viticoles ont été touchées mais les pertes les plus importantes se concentrent sur la rive droite (Dardagny, Russin, La Plaine et Bourdigny), où l'on recense jusqu'à 90% de vignes gelées. La région entre Arve et Rhône a également été lourdement touchée, notamment les vignes situées à Soral, Laconnex et Sézenove, où l'on estime qu'entre 70 et 80% des vignes ont subi des dégâts.

Afin de venir en aide aux vignerons et vigneronnes les plus touchés, il a été décidé d'adapter, de compléter et de privilégier des mesures financières déjà existantes au lieu de mettre sur en place un soutien ad hoc.

La première mesure porte sur l'aide d'urgence (prêt) destinée aux exploitations ayant besoin de liquidités temporaires. Ce prêt est exclusivement cantonal et ne nécessite pas de validation de la commission des améliorations structurelles. Il peut donc être octroyé rapidement. L'aide d'urgence est déterminée selon les paiements directs (max. 50%) ou le chiffre d'affaires (max. 10%), garantie par ceux-ci et remboursable en 48 mois maximum. Afin d'offrir une plus grande flexibilité aux exploitations qui en ont besoin, la profession a demandé de relever le plafond de ce type de prêt de 100'000 à 300'000 francs. Ce relèvement a été approuvé par le Conseil d'Etat sous la forme d'une modification de l'article 35 du règlement sur la promotion de l'agriculture (RPromAgr, M 2 05.01).

La seconde mesure disponible est destinée aux exploitations fortement endettées et dont l'épisode de gel aurait mis l'entreprise en péril. L'aide aux exploitations paysannes (AEP) est une mesure d'assainissement financier qui vise à désendetter sur le long terme une exploitation. Il s'agit d'un prêt fédéral et cantonal assorti potentiellement d'une subvention visant à couvrir tout ou partie de la différence de charge financière avant l'octroi de l'aide et celle en découlant. Une aide à ce titre nécessite une décision de la commission des améliorations structurelles. Cette mesure qui se destine aux cas dit « de rigueur », impose une analyse complète et approfondie de la situation financière de l'exploitation, en vue de trouver des solutions pour corriger sa gestion et rétablir sa rentabilité.

Si, sur la base de l'instruction d'une demande AEP, il apparaît que ce dispositif s'avère insuffisant pour permettre une pérennisation de l'entreprise, une aide complémentaire a été mise en œuvre. Ainsi, le prêt octroyé dans le cadre de l'AEP peut, en cas de besoin, être assorti de subventions à fonds perdus plus conséquentes, dont le montant est déterminé sur la base de critères objectifs et de la situation financière propre à chaque entreprise. Cette mesure complémentaire, qui peut être activée dans d'autres circonstances exceptionnelles, telles qu'aléas climatiques, biologiques ou pandémiques, a également été adoptée par le Conseil d'Etat. Elle s'est concrétisée par une modification de l'article 39 RPromAgr.

Une troisième et dernière mesure réside dans les reports d'annuités de crédits d'investissements en cours. Des demandes de reports d'en principe un ou deux ans au plus, peuvent être formulées.

FLAVESCENCE DORÉE

Suite à la détection de trois nouveaux ceps positifs à la flavescence dorée en 2023, le périmètre de lutte obligatoire (PLO) de Dardagny, datant de 2021, a été modifié pour 2024. Au total, 63 hectares de vigne sont concernés par deux traitements insecticides pour lutter contre *Scaphoïdeus titanus*, vecteur de cette maladie de quarantaine. Une journée de battue a été organisée avec les exploitant-es concerné-es par le PLO et pas moins de 126 échantillons symptomatiques ont été prélevés. Après analyse, aucun cep positif à la flavescence dorée n'a été détecté en 2024. Ils étaient par contre pour la plupart positifs à la maladie du bois noir.

Ces parcelles symptomatiques posent de réels problèmes dans cette lutte, car elles cachent souvent des ceps positifs à la flavescence dorée. Une étroite collaboration a été nécessaire avec les autorités françaises vu que 18 hectares de vigne du PLO se situent sur leur territoire. Le constat a été similaire pour eux, plus de 20% de ceps étaient touchés par le bois noir, mais aucune trace de flavescence dorée. Pour l'année 2025, la cartographie du PLO de Dardagny ainsi que la stratégie de lutte sont reconduites sans aucune modification.



UNE PASSERELLE EN BOIS AU CŒUR DE MONT-RIANT

Dans le cadre de l'aménagement du Cours des Nobel et de la promenade de la Paix, une passerelle en bois de 70 mètres a été réalisée sur le secteur de Mont-Riant, sous la Mission du Brésil. Conçue pour les piétons, elle serpente au cœur de la végétation en s'intégrant harmonieusement au paysage.

Le choix du bois, et en particulier du chêne genevois, confère à cet ouvrage une esthétique naturelle tout en privilégiant une ressource locale et durable. Cette construction illustre une volonté d'allier fonctionnalité et respect du patrimoine arboré. Pour préserver le système racinaire des arbres existants, des fondations sur vis Krinner ont été utilisées, réduisant ainsi l'impact sur le sol et garantissant une intégration douce dans l'environnement.

À proximité, une seconde passerelle, destinée aux cycles, a été réalisée en béton. Ce projet témoigne d'une approche soucieuse de la durabilité et de la mise en valeur des matériaux naturels.

SÉCURISATION DES CHEMINS ET GESTION DES ARBRES EN FORÊT

L'entretien des chemins forestiers et des infrastructures d'accueil du public vise à limiter les risques liés aux chutes d'arbres et de branches. Comme pour la protection contre les chutes de pierres, la surveillance doit être proportionnée au risque et ne peut être absolue. Des contrôles réguliers permettent d'identifier les arbres potentiellement instables et d'intervenir lorsqu'il est nécessaire.

Un plan de gestion validé en 2018 encadre ces actions, avec une surveillance adaptée aux conditions environnementales et à l'état des arbres. Malgré ces mesures, des chutes d'arbres restent possibles, notamment en raison des intempéries, de ravageurs ou du vieillissement naturel des végétaux.

En 2024, plusieurs interventions ont permis de dégager des arbres tombés et de rétablir l'accessibilité et la sécurité des chemins forestiers. Il est toutefois rappelé que, hors des sentiers balisés, les promeneurs se déplacent en forêt à leurs risques et périls.



Passerelle Mont-Riant



Ouvrier du secteur travaux et entretien chargé de sécuriser un arbre menaçant un sentier



LA RENATURATION DU FORON (A L'AMONT DE LA DOUANE DE MOILLESULAZ) ET L'AMÉNAGEMENT D'UNE PLACETTE PUBLIQUE

La Mesure d'accompagnement paysager (MAP) Foron est liée au projet d'agglomération de 1^{ère} génération (2007). Elle se situe sur la commune de Thônex et a comme objectifs de réaliser une promenade reliant le site de Belle-Idée à l'embouchure du Foron et de renforcer les milieux en faveur la biodiversité, au travers notamment de la renaturation du Foron et d'une placette publique.

Ce projet, est le résultat d'une collaboration avec le syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A), l'OCAN, l'OCEau, ainsi que la ville de Thônex.

Il vise à redonner de la place au cours d'eau, garantissant une protection des riverains contre les inondations, à améliorer la qualité environnementale et paysagère de la rivière, à améliorer la migration piscicole et de la faune terrestre, ainsi qu'à valoriser un espace public à proximité directe de la station de tram de Moillesulaz.

En synthèse, le parking préexistant est transformé en un nouvel espace public en lien avec la rivière renaturée dont la pièce maîtresse est un bras mort (lône).



RÉORGANISATION DE L'OCAN : MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SECTEUR

En 2024, l'OCAN a mis en place un nouveau secteur « planification directrice territoriale et paysage (SPTP) », visant à renforcer la cohérence des politiques publiques de l'office. Ce secteur assume une mission stratégique d'aménagement du territoire, en se positionnant comme secteur support au bénéfice des directions métiers de l'agriculture, de la biodiversité, des forêts, des arbres et de la renaturation urbaine.

Sa mission, à court terme, est de permettre le développement d'un projet territorial transversal des espaces non-construits à intégrer dans le PDCn2050 avec le paysage comme le vecteur qualitatif des différentes dimensions de l'aménagement du territoire. En parallèle, le SPTP a également une dimension métier sur le tourisme et les activités de loisirs en espace rural. Il développe une stratégie d'accueil du public, met en œuvre certains projets de développement et gère les infrastructures pour le tourisme rural.





RÉCEPTION DÉFINITIVE DES PLANTATIONS DANS L'ESPACE RURAL DE MEINIER

Depuis 2022, l'OCAN accompagne la commune de Meinier dans sa démarche de conservation et de renouvellement de la végétation arborée afin de préserver la biodiversité et le paysage local. En collaboration avec les exploitant-es agricoles et les propriétaires, 100 arbres et plus de 500 mètres de haies vives ont été plantés sur douze sites, et une septantaine de vieux arbres ont été restaurés pour prolonger leur présence. Ces aménagements permettent notamment de recréer des habitats essentiels pour certaines espèces prioritaires, comme la chouette Chevêche.

Après trois ans de suivi et d'entretien, les plantations réalisées au printemps 2022 se sont bien développées et ont été réceptionnées avec succès à l'automne 2024. La commune, son assistant à maîtrise d'ouvrage, l'OCAN et les entreprises ayant assuré la reprise des végétaux étaient présents pour constater leur bon état et leur intégration réussie dans le paysage.

ATELIERS PARTICIPATIFS POUR LA REFONTE DU RCVA

Entre juin et novembre 2024, sept ateliers participatifs ont été organisés pour travailler à la refonte du règlement sur la conservation de la végétation arborée (RCVA). Ces sessions ont réuni des partenaires internes à l'État (OCEau, OCEV, OU, OAC, OCGC, OCT) ainsi que des représentants de communes et d'associations externes ([Fédération Suisse des Architectes Paysagistes](#), [Fédération des Associations d'Architectes et d'Ingénieurs](#), [Jardin Suisse: Organisation faîtière des jardiniers paysagistes](#), [Association des Promoteurs et des Constructeurs Genevois](#), [Plateforme Nature et Paysage Genevois](#)). Ensemble, les principes fondamentaux du RCVA ont été repensés, en abordant des thématiques variées liées à leurs domaines d'expertise. Parallèlement, des groupes de travail ad hoc ont traité des sujets spécifiques comme l'espace plantable, la valeur d'abattage et de reconstitution, le rôle de l'expert arbre et les interventions dans le domaine vital de l'arbre. Ces travaux se poursuivront au premier semestre 2025 pour proposer une version renouvelée du RCVA.



Réception définitive des plantations



PLANTATION D'UNE HAIE VIVE AVEC LES ÉLÈVES DU CEC ANDRÉ-CHAVANNE

Le programme Nature en ville a, pour une nouvelle année consécutive, soutenu des projets visant à favoriser des aménagements favorables à la biodiversité et à sensibiliser les citoyens sur les avantages d'avoir une nature diversifiée et résiliente. C'est ainsi, sous l'impulsion du programme Nature en ville, en collaboration avec le DIP, qu'un projet de plantation de haie a été réalisé au CEC André-Chavanne.

Cette plantation a pu être réalisée grâce à la précieuse contribution d'une vingtaine d'élèves qui n'ont pas hésité à manier la pelle pour planter près de 40 arbustes. Ce projet a été l'occasion de sensibiliser les élèves sur le rôle des haies en milieu urbain notamment si celles-ci sont composées d'essences indigènes et entretenues de manière extensive.



Plantation d'une haie vive en décembre 2024 au CEC André-Chavanne





INAUGURATION DE LA MAISON DU PARC DES FRANCHISES ET OUVERTURE DU CHANTIER

En juin 2024, la nouvelle buvette des Franchises a été inaugurée. Elle est venue s'installer dans l'ancienne chaufferie des serres de l'école d'horticulture de Châtellaine¹. Le chantier de rénovation a été réalisé selon des méthodes traditionnelles, écologiques et participatives.

Deux étapes majeures ont marqué la construction de cette buvette :

- Sa charpente : pièce maîtresse de l'édifice, elle a été réalisée selon la technique traditionnelle développée par l'architecte Philibert De l'Orme. Sa caractéristique principale, est sa forme circulaire inspirée d'une coque de bateau à l'envers. Le bois utilisé pour la charpente provient des forêts genevoises. Sa construction a été réalisée par les ateliers ABX, une entreprise sociale qui propose des places de travail à des jeunes en rupture de formation.
- Une toiture en tavillons : les éléments qui habillent le toit et les façades sont des écailles de bois en épicéa, des milliers de planchettes en bois superposées.

En septembre 2024, le chantier de réaménagement du parc a débuté, pour 22 mois de travaux.

¹ Pour mémoire, le parc des Franchises fut créé dans les années 70 lorsque l'école d'horticulture, fondée en 1887 par Edmond Vaucher



Maison du parc des Franchises



Maison du parc des Franchises

QUATRE GARDES OBTIENNENT LEUR BREVET FÉDÉRAL DE GARDE-FAUNE

Le brevet fédéral de garde-faune s'obtient uniquement en cours d'emploi. Pour accéder à cette formation, il faut d'abord une qualification dans un domaine lié à la nature ou un brevet dans les métiers de la police.

Une fois engagée, la personne suit une formation composée de sept modules de 3 à 4 jours répartis sur deux ans et demi, avant de passer un examen final. Elle doit également justifier de trois ans de pratique avant d'obtenir son brevet.

À Genève, le corps des gardes évolue : quatre d'entre eux viennent de décrocher leur brevet, et quatre autres entameront la formation à l'été 2025.

Félicitations aux diplômé·es, dont l'une a obtenu le titre de major de la promotion 2024. Nous leur souhaitons plein succès dans leur carrière à venir.



PRÉVENTION ET DÉGÂTS DE LA FAUNE SAUVAGE DANS LES CULTURES

Les dépenses de prévention et d'indemnisation des dégâts causés par la faune sauvage restent élevées et suivent une tendance haussière, dépassant largement la moyenne des dix dernières années.

L'intégration de la corneille aux espèces indemnisables a entraîné une hausse de 33'100 francs des montants versés, une augmentation moins élevée que prévu, sans doute grâce aux interventions accrues d'un fauconnier sur les semis.

Les dégâts du pigeon ramier et du corbeau freux baissent légèrement mais restent significatifs. L'effarouchement renforcé pourrait y contribuer.

En revanche, les dégâts de sangliers atteignent leur plus haut niveau depuis dix ans. Une régulation intensive, notamment à Jussy, vise à stabiliser la situation. La forte population de sangliers dans le bas Chablais français complique toutefois leur maîtrise.

Un dégât exceptionnel de chevreuil dans un verger de pommiers a causé plusieurs dizaines de milliers de francs de dommages. Dans ces cas, les exploitant-es doivent ensuite clôturer leurs parcelles pour éviter de nouvelles pertes.

Les dégâts du cerf à Versoix ont été limités grâce à de nombreuses clôtures électriques, financées en totalité par l'administration en raison de la situation critique. En 2024, cette protection a coûté 139'000 francs, contre 29'000 francs par an entre 2018 et 2021. L'adaptation des cerfs aux mesures de protection explique cette hausse spectaculaire des coûts.

Enfin, le tournesol est la culture la plus touchée cette année, avec 119'000 francs de dégâts, principalement dus au pigeon ramier, à la corneille et au corbeau freux.

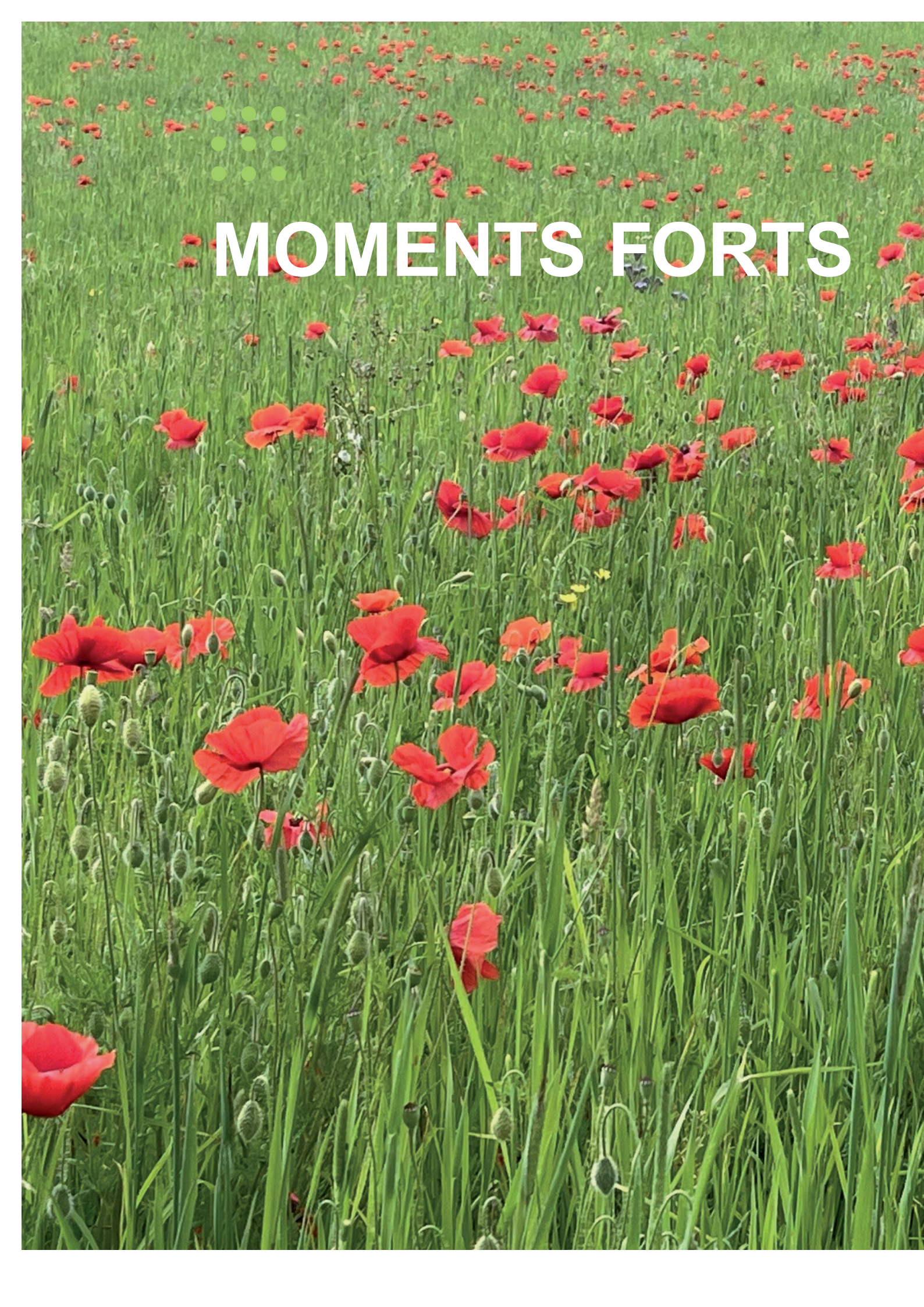
INFRACTIONS À LA PÊCHE : UNE HAUSSE QUI INTERROGE

En 2024, près de 100 infractions à la pêche ont été sanctionnées, dont la moitié par un avertissement pour des manquements mineurs. Si l'augmentation des jours de surveillance (+18) joue un rôle, cette tendance dépasse largement la moyenne relevée entre 2019 et 2021 (43 infractions par an).

À la demande des pêcheurs, la surveillance s'est concentrée sur le Rhône, l'Arve urbain et les étangs, où un fort besoin de rappel des règles a été constaté : 44 infractions ont été recensées sur ces seuls secteurs.

La pêche sans permis demeure l'infraction la plus fréquente (46 cas). De plus, les détenteurs de permis journaliers enfreignent davantage la réglementation que ceux disposant d'un permis annuel.

Ces constats soulèvent une question essentielle : comment mieux informer et sensibiliser les pêcheurs occasionnels ? Quels outils et actions les milieux de la pêche pourraient-ils mettre en place pour renforcer la connaissance des règles et encourager les bonnes pratiques ?



MOMENTS FORTS





20 ANS DE LA MARQUE DE GARANTIE GRTA

En 2024, la marque de garantie Genève Région - Terre Avenir (GRTA) a célébré ses 20 ans d'engagement en faveur de l'agriculture locale et durable. Créée en 2004 par l'État de Genève, GRTA vise à promouvoir les produits issus de l'agriculture genevoise, en garantissant leur qualité, leur proximité, leur traçabilité et leur équité.

Au fil des deux dernières décennies, GRTA a su s'imposer comme un acteur clé de la promotion des produits locaux. Aujourd'hui, plus de 350 entreprises de production, de transformation et de distribution utilisent la marque, offrant aux consommateurs une gamme de près de 1'500 produits certifiés, allant des légumes et fruits aux produits laitiers, viandes, poissons, vins et fleurs.

La notoriété de GRTA a considérablement augmenté, passant de 38% en 2008 à 82% en 2023, selon les enquêtes de DemoSCOPE. Cette reconnaissance témoigne de la confiance des consommateurs envers la marque et de leur engagement croissant pour une alimentation locale et durable.

L'anniversaire de la marque GRTA a été célébré lors d'Agrifête, début juillet 2024. L'événement a mis à l'honneur les 20 ans de GRTA en proposant des activités et des démonstrations liées à l'agriculture locale. Cet événement a notamment permis de célébrer deux décennies de succès en partageant un moment convivial avec l'ensemble des partenaires de la marque.



Gâteau d'anniversaire GRTA 20 ans

À l'aube de cette nouvelle décennie, GRTA ambitionne d'accroître la part de production et de consommation de produits locaux, avec pour objectif d'atteindre 70% de consommation locale d'ici 2050, conformément au Plan climat du Conseil d'État. Cela passera par une augmentation des points de vente, une diversification des filières et une sensibilisation accrue des consommateurs, notamment les plus jeunes, à l'importance de l'agriculture de proximité et de l'alimentation durable.

En célébrant ses 20 ans, GRTA réaffirme son engagement à soutenir l'agriculture genevoise et son évolution et à offrir aux consommateurs des produits de qualité, tout en respectant l'environnement et les conditions de travail des acteurs de la filière.





CHANGEMENT DE PRÉSIDENTE À LA COMMISSION TECHNIQUE DE LA MARQUE GRTA

L'année 2024 marque un tournant pour la commission technique de la marque Genève Région - Terre Avenir (GRTA) avec un changement de présidence. Après plusieurs années d'engagement, Patricia Bidaux passe le relais à Flavien Desbiolles, qui a pris officiellement ses fonctions courant 2024.

Patricia Bidaux a occupé la présidence de la commission technique de GRTA avec détermination et engagement. Forte d'une expérience significative dans le domaine agricole et institutionnel, elle a œuvré pour renforcer la crédibilité de la marque GRTA. Son mandat a été marqué par une évolution des critères de certification, la refonte des directives, la création de nouvelles filières. Son action au sein de la commission technique a permis d'assurer la reconnaissance de la marque auprès des consommateurs et des professionnels du secteur.

L'OCAN tient à exprimer sa profonde gratitude à Patricia Bidaux pour son engagement et son travail exemplaire durant son mandat. Grâce à son leadership et à sa vision, la marque GRTA a renforcé sa crédibilité et son ancrage auprès des acteurs locaux. Son dévouement a permis de faire évoluer les critères de GRTA et d'accompagner efficacement les producteurs dans leur démarche de certification. L'OCAN la remercie chaleureusement pour son investissement et son implication.

Flavien Desbiolles entend poursuivre le travail engagé. Ce passage de relais s'inscrit dans une volonté de continuité, tout en apportant un regard neuf sur les enjeux futurs de la marque. La commission technique poursuivra son travail d'évaluation rigoureuse et de promotion des valeurs fondamentales de GRTA : traçabilité, proximité, équité et respect de l'environnement.

Avec cette nouvelle présidence, GRTA affirme sa volonté d'évoluer en phase avec les attentes des producteurs et des consommateurs, tout en maintenant un haut niveau d'exigence pour garantir des produits authentiques et responsables.

UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE : DEUX ESPÈCES ONT NICHÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS À GENÈVE

Le Milan royal, version plus grande et plus colorée du Milan noir s'est discrètement installé en forêt, sous surveillance attentive pour éviter tout dérangement. Les Mouettes rieuses, déplacées par les crues inhabituelles de la Dranse, ont trouvé refuge à Verbois et sur un radeau de la réserve Pro Natura. Des radeaux ont été ajoutés pour favoriser leur retour. Espérons que ces installations se confirmeront, pour le plus grand plaisir des observateurs.

UNE COLLABORATION RÉUSSIE POUR L'ÉCOPONT DE VIRY

Après quatre ans de suivi, l'écopont de Viry confirme son efficacité dans la restauration du corridor biologique Jura-Salève. Grâce à une collaboration entre experts et naturalistes, 300 espèces et 6'000 individus ont été recensés. Les blaireaux, chevreuils et renards roux figurent parmi les principaux utilisateurs, avec des traversées quasi exclusivement entre le crépuscule et l'aube, et un pic d'activité observé entre 22h et 4h.



ESPRIT DE GENÈVE 20^{ÈME} ANNIVERSAIRE

Le millésime 2023 incarne le 20^{ème} anniversaire de l'Esprit de Genève, cet assemblage de cépages rouges emblématique du canton de Genève, est doté d'une charte technique, comprenant entre autre, le contrôle du rendement des vignes, des exigences œnologiques notamment s'agissant de sa composition (min. 50% Gamay, min 20% Gamaret et/ou Garanoir, max. 20% d'autres cépages rouges que ceux précités) le suivi organoleptique des futurs assemblages et se ponctue par un agrément officiel des vins dégustés par les propriétaires de la marque.

Pour ce millésime 2023, solaire et concentré, 18 vigneronnes et vignerons ont participé à ce projet proposant 40'000 bouteilles de divers assemblages. Des notes boisées viennent soutenir ce vin d'assemblage de qualité.

Pour ce jubilé, l'Esprit de Genève s'est revêtu d'un nouvel habillage de fête, sérigraphié et proposant une puce « nfc » sur chaque bouteille. Cette puce novatrice permettant au consommateur via son smartphone d'accéder à l'histoire de l'Esprit de Genève en visionnant un petit film retraçant les différentes étapes de ce projet. Il invite les curieux à découvrir les différents domaines qui proposent de l'Esprit de Genève et offre la possibilité de recevoir une collection complète des Esprit de Genève 2023, par le biais d'un concours didactique.

C'est avec plaisir, fierté et professionnalisme que le SAgr intervient depuis 20 ans dans cette belle histoire de vin en tant que coordinateur et exécutant techniques de la marque « Esprit de Genève ».

Informations complémentaires sur le site :
www.geneveterroir.ch



Nouvel habillage de fête



Autocollant du 50^e millésime



RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LA VIGNE ET LES VINS DE GENÈVE – PLUS DE SOUPLESSE POUR LES CÉPAGES AOC

Le Conseil d'État a modifié le règlement sur la vigne et les vins de Genève. Les adaptations proposées ont pour but de simplifier et de garantir une meilleure transparence, non seulement pour les organes de contrôle, mais également pour les consommateurs, en facilitant la procédure d'enregistrement des cépages admis temporairement en AOC Genève. Dans un contexte de changement climatique, cette procédure simplifiée donne aussi plus de souplesse aux exploitant-es désireux-euses de tester de nouveaux cépages.

Pour obtenir une admission temporaire, l'exploitant-e doit s'assurer que le cépage est enregistré dans le registre des vignes et planté sur une surface minimale de 1000 m² sur l'ensemble du canton. Sur préavis favorable de l'interprofession, le cépage est ensuite retenu par le canton.

Une admission temporaire est valable quinze ans. Si le cépage démontre une adéquation au terroir genevois, il est introduit définitivement dans la liste des cépages admis en AOC. Dans le cas contraire, il sort automatiquement de la liste temporaire. Cette procédure peut être renouvelée chaque dix ans.

La liste des cépages admis temporairement est publiée chaque année afin de garantir une transparence totale et de permettre aux producteurs de planifier leurs activités en conséquence.

LE DOMAINE DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE A CÉLÈBRE EN 2024 SON 50^{ÈME} MILLÉSIMÉ, MARQUANT AINSI UN DEMI-SIÈCLE D'INNOVATIONS AU SERVICE DE LA VITICULTURE GENEVOISE

C'est suite à une donation de M. Louis-Frédéric Eckert, que le Domaine de la République et Canton de Genève a été créé en 1971, sous l'impulsion du Conseiller d'État Gilbert Duboule, ceci à l'instar d'autres grands cantons viticoles suisses (Valais, Vaud, Neuchâtel) qui ont également des domaines viticoles cantonaux.

Le vignoble de l'Etat a mis en place dès ses débuts des techniques culturales et œnologiques novatrices, devenant un acteur précurseur en plébiscitant une culture innovante et durable. L'introduction par exemple de nouveaux systèmes d'enherbement, la mise en place d'essais innovants tels que des filets anti-grêle ou des traitements de la vigne par drone montrent son engagement constant à encourager une viticulture plus respectueuse de l'environnement.

Le domaine a été pionnier dans l'introduction de nouveaux cépages tels que le Pinot blanc, le Gamaret et, plus récemment les cépages Divico et Divona résistants aux maladies. Des micro-vinifications pour voir comment se comportent ces nouveaux venus et leurs potentiels gustatifs sont effectuées dans un premier temps avant de passer à des cuvées plus importantes une fois que ces derniers ont fait leur preuve.

De nouveaux cépages résistants ont été ajoutés à l'assortiment des cépages du domaine.



TYRIA, UN SOUTIEN PRÉCIEUX POUR LA FAUNE BLESSÉE

L'équipe des gardes de l'environnement accueille Tyria, jeune teckel formée comme « chien de sang ». Elle intervient pour retrouver les sangliers et cervidés blessés, notamment après une chasse en frontière (France, Vaud) ou un accident routier. Intégrée au service des gardes de l'environnement, elle vient compléter l'équipe des chiens de service et renforcer la prise en charge de la faune, assurant des interventions efficaces, y compris les soirs et week-ends.

UN OUTIL AU SERVICE DE LA PLANIFICATION DE L'INFRASTRUCTURE ÉCOLOGIQUE

De décembre 2023 à février 2024, un modèle de géodonnées minimal « Infrastructure écologique » (MGDM IE) a été élaboré en collaboration entre les cantons et la Confédération, avec l'apport du canton de Genève. Ce modèle permet de représenter l'infrastructure écologique à l'échelle nationale, de faciliter la coordination entre cantons, d'harmoniser les échanges de données avec les pays voisins et de contribuer à une vision commune de cette infrastructure.



Tyria



PARTICIPATION DE L'OCAN À LA FÊTE DU PAYSAGE ET DES JARDINS 2024

L'OCAN a eu le plaisir de participer et de contribuer au succès de la Fête du Paysage et des Jardins, qui s'est tenue du 24 au 26 mai 2024 au parc La Grange à Genève. Organisé par JardinSuisse Genève avec le soutien de la Ville de Genève, cet événement biennal a rassemblé professionnel-le-s, apprenti-es et grand public autour de la valorisation des métiers de la branche verte et de l'importance des espaces naturels en milieu urbain.

Cette édition a offert une vitrine exceptionnelle sur la diversité des métiers du paysage et de l'horticulture, tout en mettant en avant la formation des jeunes et les défis actuels du secteur. Un moment phare a été le **Concours romand des apprenti-es paysagistes**, où dix équipes ont réalisé un jardin à partir d'un plan imposé, permettant au duo vainqueur de se qualifier pour les SwissSkills 2025.

Aux côtés du Service des espaces verts (Seve) et de l'École d'horticulture de Lullier, l'OCAN a tenu un stand informatif et animé des ateliers pédagogiques, notamment sur la préservation de la biodiversité et l'importance des habitats pour la faune locale. La roseraie et les arbres centenaires du parc La Grange ont parfaitement illustré la richesse botanique et l'importance de la gestion durable du patrimoine naturel.

Au-delà des animations, cette fête a permis de sensibiliser un large public aux enjeux écologiques et de renforcer les collaborations entre les acteurs de la branche verte.

RÉALISATION DE LA BASE DE DONNÉES D'OUVRAGES

Fruit d'un travail entre l'OCAN, l'office cantonal du génie civil (OCGC) et l'OCEau, la base de données des ouvrages de l'Etat de Genève est entrée en service en 2024. Celle-ci recense tous les ouvrages accessibles au public: ponts, passerelles, escaliers, murs de soutènement, etc., quel que soit leur propriétaire. Véritable outil de gestion, la base de données a aussi pour vocation de définir les responsabilités et d'assurer un suivi conforme aux règles de l'art, afin que les ouvrages assurent leur fonction et la sécurité requise.

ANALYSE DES REPRÉSENTATIONS DE LA NUIT

En collaboration avec le pôle innovation du DT, une enquête a été déployée pour en savoir plus sur les représentations, motivations ou résistances, à diminuer ou éteindre l'éclairage la nuit. En effet, l'action bouscule nos habitudes et soulève des questions notamment en matière de sécurité. L'enquête est réalisée par Kishen Rungasamy dans le cadre d'un Master de l'Université de Genève, en psychologie appliquée (Sciences comportementales). Les premiers résultats montrent que :

- 90.2% des gens sont d'accord de diminuer l'éclairage la nuit;
- La santé humaine et le sentiment de sécurité sont les deux principales préoccupations;
- Les réponses entre la ville et la campagne sont identiques.

